



Conseil Municipal du 12 Septembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Le douze septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, MALOSSE Christina, ETAVARD Michel, FAUCON Amélie, VIOLEAU Quentin, SIONNEAU Jacques, DIGUET Anne-Lise et ALVAREZ Déborah.

Excusés : DANTHOIS Nicole, FERRIERE Bernadette, GATARD Catherine, FAZILLEAU Christian et ROY Laëtitia.

Secrétaire de séance : RAMBAUD Luc

Convocation : le 7 Septembre 2024

Publié le : 13 Septembre 2024

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 4 Juillet est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative n°3 du budget communal**
- **Indemnité pour la réalisation d'une vidéo des points d'intérêts de la commune**
- **Renouvellement convention de partenariat avec la SARL SCIC cinémas bocage « projet ciné-ados 2024-2025 »**
- **Adoption du nouveau schéma de mutualisation Agglo2B 2025-2029**
- **Non acquisition du bien situé 36 rue des joncs, soumis au droit de préemption urbain**
- **Travaux de remise en état autour du local de stockage rue des Joncs**
- **Tarifs des locations de salles et matériels pour les élus non indemnisés**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Remplacement de la porte du local de stockage par AFRénoV' pour un montant de 1 172,02€ HT (1 289,22€ TTC). Celle-ci devrait être posée à la mi-octobre.
- Pour combler les insuffisances de crédits de l'opération n° 64 « Travaux de bâtiments » suite à une plus-value relative aux travaux de rénovation des salles de bains dans les logements communaux et du compte 165 suite au reversement de caution d'un locataire sortant, **le Maire, par délégation, a entrepris les virements suivants :**
 - **Compte 2188 (compte de provision en cas d'imprévus) : - 6 400€**
 - **Compte 165 (restitution des cautions locatives) : + 400€**
 - **Compte 2131 opération 64 « travaux de bâtiments » : + 6 000€**

✓ **[2024-36] Décision modificative n° 3 du budget communal**

Considérant que le compte 203 est uniquement un compte de transition. Or les frais d'études des travaux AAPC Marché des abords ont été suivis de travaux et doivent donc être intégrés par transaction appelée « opération d'ordre ».
Ces écritures d'intégrations n'avaient pas été prévues au budget 2024. Les frais d'études à intégrer s'élèvent à 723,26€.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2024 :

Section Investissement – Dépenses
Chapitre 041 – Article 2152.....723,26€

Section Investissement – Recettes
Chapitre 041 – Article 203..... 723,26€

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la décision modificative proposée.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/09/2024

✓ **[2024-37] Indemnité pour la réalisation d'une vidéo des points d'intérêts de la commune**

Suite à la vidéo réalisée du site de la salle par Antoine RENAULT, un jeune domicilié sur la Commune, avec son drone, il a été évoqué lors d'un précédent conseil municipal de lui proposer de lui faire faire une vidéo de l'ensemble des lieux d'intérêt de la commune (château, site salle, église et jardin, prée des cosses...).

Après son accord et après avoir fixé ensemble et avec lui le montant à allouer pour cette prestation, il vous est proposé de lui verser une indemnité d'un montant de 300 € à la livraison de la vidéo réalisée.

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une indemnité de 300 € à Antoine RENAULT pour la réalisation de la vidéo des points d'intérêts de la Commune.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 16/09/2024

✓ **[2024-38] Renouvellement convention de partenariat avec les cinémas du Bocage (7ème art Cerizay) pour l'opération « ciné-ados 2024-2025 »**

La commune a conventionné avec les cinémas du Bocage (7ème art Cerizay) pour les 3 années scolaires passées pour le projet « Ciné-Ados » lancé par la Ville de Cerizay, en partenariat avec les Cinémas du Bocage et le Centre Socioculturel du Cerizéen et les communes du Cerizéen qui le souhaitent.

La Commune participe à l'organisation des séances (à raison d'une séance à chaque veille de vacances scolaires soit 4 séances dans l'année) et prend en charge une partie du montant des places de cinéma liées aux séances « ciné-ados » pour les collégiens de Cerizay domiciliés à Saint-André-Sur-Sèvre, à raison de 1€/séance/jeune (soit un reste à charge pour eux de 3€ la séance).

Il est proposé de renouveler ce dispositif pour l'année scolaire 2024-2025.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de participer financièrement à hauteur de 1€/séance/collégien domicilié à St André. Soit un reste à charge pour eux de 3€ la séance.

- **DECIDE** de renouveler la convention de partenariat entre La SARL SCIC cinémas bocage et la commune de Saint-André-Sur-Sèvre pour l'année scolaire 2024-2025.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 23/09/2024

✓ **[2024-39] Adoption du nouveau schéma de mutualisation 2025-2029 avec l'agglo2b**

Le schéma est outil de planification des mutualisations de services entre les services de l'Agglo2b et ceux des communes membres pour des enjeux financiers : objectif de maîtrise des dépenses, mais également de solidarité financière (ex : mutualisation des formations, groupement de commande dans différents domaines...).

Ce schéma déjà existant de 2014 à 2024 a été retravaillé pour en modifier son contenu (des anciennes mutualisations qui ne figurent plus au schéma, des actions conservées et enfin des nouveaux axes de mutualisation créés).

Le schéma est donc pour l'Agglo2B un outil de planification destiné à guider les futures mutualisations de services après une phase d'état des lieux des différentes modalités de coopération intercommunale.

Le présent schéma est prévu pour la période 2025-2029.

Les conseils municipaux de l'ensemble du territoire sont invités à émettre un avis sur ce nouveau schéma présenté.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le schéma de mutualisation Agglo2B 2025-2029 en concordance avec la délibération n°111 du conseil communautaire de l'Agglo2B du 2/07/2024.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 23/09/2024

✓ **[2024-40] Bien situé 36 rue des joncs, soumis au droit de préemption urbain**

Vu la délibération du conseil communautaire visant à mettre à jour le dispositif du DPU à la suite de l'approbation du PLUi.

A compter de l'entrée en vigueur du PLUi, le dispositif du DPU pour tous les terrains situés en zone U et AU du PLUi, le DPU reste au bénéfice de la commune.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue, le 6 Septembre 2024, par Maître Edouard BLUMANN, notaire à Cerizay, en vue de la cession des propriétés cadastrées AK 185 et AK 419 situées en zone Ua au « 36 Rue des Joncs », pour une superficie totale de 2 405 m².

Considérant que la Commune n'a pas l'utilité de ce bien,

Délibération :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

✓ **[2024-41] Travaux d'aménagement aux abords du local communal situé au 12 rue des joncs**

Suite à l'acquisition du local situé 12 Rue des Joncs en Juillet dernier, il est nécessaire de réaliser des travaux remise en état autour de ce local, resté à l'abandon plusieurs années par son précédent propriétaire.

Ces travaux consistent à la suppression de la végétation sauvage et la pose d'un bi-couche.

L'offre présentée par l'entreprise PELLETIER TP s'élève à 3 598€ HT (soit 4 317.60€ TTC).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition établie par l'entreprise PELLETIER TP pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 3 598€ HT (soit 4 317.60€ TTC).

✓ **Tarifs des locations de salles et matériels pour les élus non indemnisés**

Vu l'investissement des conseillers municipaux non pourvus d'indemnité ;
Vu le temps consacré à leur fonction d'élus ;

Le Maire propose d'allouer aux conseillers municipaux, non pourvus d'indemnité, une gratuité par an de la salle entière du foyer OU du mobilier communal emprunté (tables, chaises...) OU bien pour l'utilisation de la salle l'Andrésienne, d'appliquer le tarif de la salle entière du foyer.

Décision :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus,
- **DECIDE** d'appliquer cette décision jusqu'à la fin du mandat communal.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Panneau au city stade :

Un panneau mentionnant les consignes de sécurité, règles de vie et co-financeurs du projet du City stade a été commandé à l'entreprise Graphic frouin de Bressuire pour un montant de 230.81€ TTC. Son graphiste, Mickaël Jaulin viendra poser ce panneau vendredi 13 Septembre.

Local de stockage : Ce local situé au 12 Rue des Joncs, appartenant désormais à la Commune depuis le 1^{er} Juillet a été désencombré par « la société de chasse » dans le courant de l'été. Les élus félicitent une nouvelle fois, cette équipe qui a réalisé un excellent travail.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Visite estivale 'Cultivons nos différences' : Pour cette édition du Jeudi 8 Août 2024, la municipalité, en partenariat avec l'association « Sèvre&Puys », a proposé un rallye photos "A la découverte du village Saint-André-Sur-Sèvre" !

Un parcours ludique dans le bourg. A l'aide de photographies, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir, de manière originale, le patrimoine communal. Durant leur parcours, les participants devaient également retrouver les 5 anneaux des jeux olympiques. Une dégustation de produits a eu lieu au jardin du cloître situé près de l'église.

Soirée ciné : La municipalité en partenariat avec le Fauteuil Rouge, a proposé une séance de cinéma à la salle l'Andrésienne, le Jeudi 8 Août à 20h30. Plus de 90 personnes ont assisté à la projection du film « un p'tit truc en plus » dont 69 adultes de la Commune qui ont pu bénéficier d'un tarif préférentiel à 3€ et 8 enfants de la Commune qui ont également bénéficié de la participation de la municipalité à hauteur de 50%.

Un groupe de personnes en situation de handicap, en séjour dans le bocage avec leurs éducateurs, qui a assisté à la visite estivale ce même jour sur la Commune, a été gracieusement invité par la Commune, à assister à la projection.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AU BÂTIMENTS :

Travaux de réfection du plafond de la salle du Jardin du Cloître : Ces travaux réalisés par Bruno DROCHON et l'entreprise PEM pour les dalles en Leds, sont terminés depuis le 30 Août. Pour rappel ces travaux ont coûté 5 363.31€ HT (soit 6 435.97€ TTC).

Les livres de la paroisse (situés dans l'armoire) seront remis à Bernadette qui en fera don à l'association recycl util (qui trie tous les papiers. Les recettes des ventes sont ensuite reversées

à des associations caritatives du secteur). La petite salle a été vidée de son mobilier qui a été conduit au nouveau local de stockage. Les élus décident de proposer aux habitants intéressés, la vente des 35 tapis de gym pour la somme symbolique de 5€/tapis.

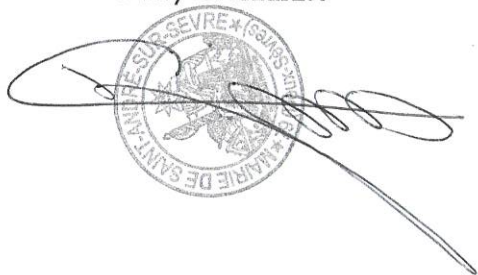
COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Etude de l'aménagement d'un espace de loisirs aux abords de la salle l'Andrésienne : la commission voirie se réunira le samedi 28 Septembre pour visiter les aires de jeux des Communes de St Pierre des Echaubrognes et Montournais avant de mener son projet.

La séance est levée à 22H.

Prochain conseil municipal : le Jeudi 7 Novembre 2024

Le Maire
Dany GRELLIER

A black ink signature of Dany Grellier, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES' and 'SEVRE'.

Le secrétaire de séance
Luc RAMBAUD

A blue ink signature of Luc Rambaud.